

## LE CAS «PALIPEHUTU».

Par le MEPROBA (Mouvements des Etudiants Progressiste Barundi) -  
1989

---

### TABLE DES MATIERES

#### 1. PARTI RESPONSABLE OU ALIBI ?

#### 2. LA BATAILLE DES «MAJORITES»

#### 3. EVEIL OU AVEUGLEMENT ?

#### 4. UN COURANT NOUVEAU ?

#### 5. LES AVATARS DE «LA PROPORTIONNELLE».

#### Notes et références :

---

[| retour au sommet](#)

#### 1. PARTI RESPONSABLE OU ALIBI ?

Pour le Collège professoral, le PALIPEHUTU (Parti de libération du peuple hutu) n'a aucune bonne raison d'être. Ce parti, estime le Collège, tente de légitimer son idéologie tribale en affirmant que «les Hutu, dans leur ensemble, ne se reconnaissent pas, ne se sont jamais reconnus dans les institutions et rouages mis en place jusqu'ici par les différents régimes qu'a connus le Burundi» (1). D'éminentes personnalités du PALIPEHUTU se sont exprimées plusieurs fois dans ce sens. Mais «leur excuse ne tient pas. Elle est dénuée de toute objectivité, et même tout à fait mensongère. Nous allons en donner la preuve», promet le Collège, "en évoquant une date capitale de l'histoire du Burundi moderne : 1965" (1).

Malheureusement, les souvenirs historiques du Collège sur l'année 1965 se limitent aux contre-vérités déjà stigmatisées : les Hutu avaient tout le pouvoir, etc., etc. A aucun moment on ne prouve que les Hutu, dans leur ensemble, se reconnaissaient dans les institutions de l'époque. Le PALIPEHUTU a été créé du reste en avril 1980. Pour établir l'illégitimité de ce parti, il faut donc démontrer que depuis la fin de l'année 1979 (au plus tard) le Burundi a des institutions glorifiées par l'ensemble des Hutu. **Le Collège n'aurait pas capitulé devant cette mission s'il ne l'avait pas** jugée impossible.

Le péché originel du PALIPEHUTU consiste (pour le Collège) en ce que le parti recrute dans la seule tribu hutu et s'affirme comme un mouvement de libération d'un peuple hutu (2). «La dénomination même de PALIPEHUTU l'atteste : aucune

place n'y est faite au Tutsi, quand bien même celui-ci vivrait dans les mêmes conditions socio-économiques que son frère hutu, se sentirait lié au même sort, mangerait à la même table ou boirait à la même coupe» (3).

Voilà dans quelles bassesses les agents du régime burundais sont tombés. On juge un parti, **non pas d'après sa politique, mais d'après l'origine tribale de ses membres !**

Le PALIPEHUTU veut libérer les Hutu ? Si ceux-ci sont opprimés l'entreprise n'est que louable, et il faut blâmer tout Burundais, Tutsi ou non, qui ne se sent pas concerné par cette tâche, car il contribue d'une manière ou d'une autre à l'oppression des Hutu. Le PALIPEHUTU refuse-t-il de libérer aussi les Tutsi, même ceux d'entre eux qui sont défavorisés ? N'ayant ni le droit ni les moyens de l'y contraindre, les citoyens qui déplorent cette carence n'ont qu'à y remédier en s'occupant eux-mêmes des opprimés négligés par le parti. Celui-ci ferme-t-il ses portes à des Tutsi pourtant désireux de libérer les Hutu ? Tant pis pour lui : avec ou sans l'aide du PALIPEHUTU, les Tutsi honnêtes trouveront bien un moyen de secourir les Hutu opprimés.

A propos de l'appellation «PALIPEHUTU», on peut discuter longtemps pour savoir si les Hutu du Burundi constituent un peuple, une ethnie ou une tribu. Du moment qu'on accorde le même statut aux groupes tutsi et twa, les bases d'un dialogue utile restent sauvées. Encore faut-il, enchaîne le Collège, que le PALIPEHUTU cesse de crier à l'apartheid tutsi sur les Hutu (2). En effet, «qu'est-ce que l'apartheid ? La volonté déclarée d'instaurer un système politique uniquement basé sur l'ethnie (fût-elle majoritaire) et excluant les autres composantes de la société, ou celle de chercher à tout prix l'unité du pays et de faire prévaloir le projet politique sur l'appartenance ethnique» (2) ?

La volonté d'instaurer un système basé sur une ethnie et excluant toutes les autres ethnies du pays sent fort l'apartheid. Si les affirmations du Collège professoral sont exactes, le dessein avancé par le PALIPEHUTU est ***l'instauration d'un apartheid hutu. Mais le projet politique qui est en cours de réalisation au Burundi, et qui n'est pas du tout l'oeuvre du PALIPEHUTU, fait prévaloir lui aussi l'appartenance ethnique.***

«Dans les centres à grande concentration démographique, certains quartiers commencent à être ethniquement exclusifs. on constate une injustice délibérée dans la distribution des *fonctions* et des postes de responsabilité, à la faveur de l'ethnie tutsi. La Sécurité de l'Etat se présente comme la sécurité des Tutsi contre les Hutu. Les écoles secondaires en général et les cycles longs en particulier sont concentrés dans les régions et villes à prédominance ethnique tutsi. Le déséquilibre ethnique des effectifs des élèves et des étudiants est manifeste. Il est la conséquence du système d'identification ethnique des candidats au concours national de la sixième année. Les Hutu sont presque totalement exclus de l'armée. Chaque fois que des Hutu sont ensemble, ils sont toujours suspectés de comploter quelque chose comme s'ils n'avaient pas le droit de se rassembler et de se fréquenter» (4).

Voilà le témoignage d'un Tutsi sur la situation qui régnait au Burundi en mai-juillet 1988. Seuls des Tutsi tribalistes peuvent regretter que cet apartheid tutsi déjà existant soit décrié par les Hutu, et/ou ne pas comprendre qu'il suscite chez ces derniers l'envie d'instaurer un apartheid hutu.

Quel système est le meilleur : l'apartheid des Tutsi ou celui des Hutu ? Le Tutsi dirigeant ou bien placé répond que l'apartheid hutu serait une catastrophe, le

Hutu opprimé ou exilé par les Tutsi tribalistes estime que l'apartheid tutsi est un crime contre l'Humanité. A nos yeux, les 2 systèmes sont nuisibles pour le Burundi et l'Humanité. **Mais dans les tribulations actuelles du peuple burundais, l'apartheid tutsi porte la plus grande responsabilité, d'autant qu'il est la source objective du rêve d'un «apartheid hutu».**

D'après le PALIPEHUTU, souligne avec indignation le Collège, «les Hutu ne seraient que des victimes et n'ont aucune responsabilité dans la situation qui prévaut dans le pays, tandis que les Tutsi sont les bourreaux et les responsables de tous les maux dont souffre le pays» (5). Cette propagande est l'exacte réplique de la thèse des membres du Collège (et des Tutsi tribalistes qui les ont éduqués et recrutés) selon laquelle tout le mal vient des Hutu (6). Quelques-uns de ces Tutsi ont poussé l'impudence et l'arrogance jusqu'à écrire que «sous les régimes qu'on les accuse de dominer, les Tutsi ont fait la preuve qu'ils n'entendaient pas nuire à leurs concitoyens hutu. En dehors des troubles que ces derniers ont toujours provoqué les premiers, les populations de cette ethnie (hutu) n'ont jamais fait l'objet ni de sévices, ni d'atteintes à leur sécurité, ni de traitements socialement discriminatoires» (7).

La vérité objective se situe quelque part entre la position des uns et celle des autres. Le PALIPEHUTU nous semble en être moins éloigné que ses contradicteurs tutsi sur les faits survenus au Burundi depuis l'indépendance de ce pays en juillet 1962.

Au sujet des événements de Marangara et de Ntega proprement dits, le PALIPEHUTU est accusé d'avoir poussé les populations hutu à l'insurrection. Le gouvernement burundais prétend que les activistes du PALIPEHUTU ont agi «en exacerbant chez une partie de la population d'ethnie hutu des sentiments de haine et de vengeance mêlés de peur et de suspicion envers leurs voisins de l'ethnie tutsi. Cette idéologie a été régulièrement distillée à la population visée, dans une série de réunions subversives appuyées par des tracts» (8) qui incitaient les gens à la haine ethnique généralisée (9), au dénigrement du pouvoir et des institutions du pays (10), à la violence et aux massacres (11).

D'après cette révélation, le PALIPEHUTU n'a pas inculqué à ses cibles un état d'esprit nouveau ; il a «exacerbé» l'état d'âme existant chez les Hutu : des sentiments de haine, de vengeance, de peur et de suspicion envers les Tutsi. La suspicion et la peur peuvent manquer de raisons objectives. La vengeance, pour sa part, est toujours motivée. **Pourquoi le gouvernement évite-t-il de citer et de discuter les actes concrets qui ont éveillé chez les Hutu le sentiment de vengeance sur les Tutsi ?**

La diffusion éventuelle de tracts et la tenue de conciliabules par des opposants n'a rien d'étonnant dans un pays où la liberté d'expression n'est garantie qu'à certains ténors du régime. Critiquer les dirigeants et les institutions du pays n'est pas non plus un crime à nos yeux. Quant au dénigrement de l'adversaire, ce sont les autorités burundaises qui en ont donné le ton et qui l'ont amplifié depuis l'ère Micombero. Sous Bagaza déjà, il était apparu que la terminologie utilisée envers «les auteurs de troubles est plus méprisante encore qu'auparavant. Pour l'essentiel il s'agirait de déclassés sociaux, d'aigris et d'irresponsables» (12). On observe la même attitude dans la façon dont l'Administration Buyoya décrit le PALIPEHUTU et les Burundais réfugiés en Europe (13).

**Les vrais responsables de la crise qui a culminé dans les événements de Marangara et de Ntega sont les personnes qui, au Burundi même, ont (eu) en charge la gestion quotidienne du pays.** Nous avons démontré ce

point en long et en large au début de cet article. Il est néanmoins possible que certaines attitudes du PALIPEHUTU aient encouragé les malfaiteurs à consommer leur forfait, en leur laissant croire qu'ils obtiendront facilement un alibi.

Le gouvernement burundais se réfugie derrière les tracts du PALIPEHUTU» (14). Dans quelle mesure ces textes portés à la connaissance du grand public après les massacres n'ont-ils pas été remaniés ou rédigés d'emblée par le gouvernement lui-même ? Le PALIPEHUTU, qui jusqu'à ce jour ne les a ni revendiqués ni reniés officiellement, pourrait de son côté déclarer brusquement n'en être pas l'auteur. Pour éviter ces écueils, nous argumenterons à partir d'écrits reconnus par le PALIPEHUTU et/ou émis avant l'instauration de la Troisième République et la crise d'août 88 : «la persécution des Bahutu du Burundi» (sorte de manifeste du PALIPEHUTU imprimé en 1986) et l'organigramme du «PALIPEHUTU» publié en juillet 1987 par le Secrétariat de ce parti à l'Information.

Par leur contenu, **ces documents rendent plutôt plausibles les thèses du régime de Bujumbura sur le rôle de «l'opposition hutu»** que constitue le PALIPEHUTU. Abordons, pour commencer, la question de la responsabilité du déclenchement du pogrom d'août 1988. L'incendie de la paille déjà sèche de Marangara et de Ntega a-t-il été allumé par des activistes hutu venant de l'étranger ? On a incriminé le PALIPEHUTU, parti fondé «le 18 avril 1980 dans le camp des réfugiés hutu du Burundi situé à Mishamo, District de Mpanda, Province de Rukwa en Tanzanie» (15). «Depuis 1983, ce parti a commencé à pénétrer à l'intérieur du Burundi et continue à conscientiser les masses hutu dans les communes et sur les collines» (16).

Est-il vrai que les agents de cette conscientisation s'en prennent à tous les Tutsi du Burundi sans distinction ? Le PALIPEHUTU est convaincu que «les Tutsi se sont mis en tête depuis longtemps qu'ils sont créés pour gouverner et mener une vie agréable, tandis que les Hutu et les Twa sont créés pour exécuter les travaux pénibles. Cette situation n'a pas changé jusqu'à maintenant» (17). «Le Tutsi, partout où il se trouve et quel que soit son rang social, ne tolère jamais qu'un Hutu soit son supérieur ou son collaborateur égal il veut toujours que le Hutu reste son subalterne» (18).

Le PALIPEHUTU prêche-t-il dès lors la confrontation des ethnies ? Selon ce parti, «le **Tutsi ne peut pas accepter** le partage du pouvoir avec le Hutu, et seule une lutte acharnée peut permettre au peuple hutu de recouvrer ses droits» (19). «Les Tutsi ont toujours manifesté un sentiment de dédain à l'égard du peuple hutu» (20). «Ils font **preuve de solidarité lorsqu'il s'agit de faire du mal au peuple hutu**. Les Hutu devraient aussi s'organiser et opposer une contre-offensive énergique à la domination tutsi» (21). Mais «un chien ne lâche ce qu'il tient entre ses dents que s'il reçoit des coups de massue» (22). «Compte tenu de l'endurcissement et de l'arrogance du régime minoritaire tutsi qui est au pouvoir depuis plus de 4 siècles, les Hutu du Burundi ne croient plus au règlement pacifique du problème ; c'est pourquoi le PALIPEHUTU a créé les forces nationales de libération, qui forment sa branche armée» (16).

Exige-t-on que les Hutu qui n'adhèrent pas au mouvement ou qui n'avalisent pas la révolution rwandaise de 1959 et la violence contre les Tutsi soient mis au ban de la communauté hutu (2)? Le PALIPEHUTU constate que «pour qu'un peuple puisse lutter, recouvrer son pays et arriver à la victoire, la première préoccupation à tenir à cœur est le renforcement de son identité» (20). «L'objectif principal est de libérer le peuple hutu de la domination séculaire tutsi» (23). «Aujourd'hui, beaucoup d'intellectuels hutu jouissant d'une situation économique confortable n'hésitent pas à collaborer avec les Tutsi» (20). Oui, il

«existe des intellectuels hutu, inconscients de l'action libératrice à entreprendre, (qui) collaborent avec les Tutsi et trahissent ainsi leur peuple ... Jusqu'à présent ils se sont caractérisés par des divisions de toute sorte (régionales, confessionnelles et idéologiques) ... Cette mésentente est à combattre afin qu'elle n'entrave pas le processus de libération. Tout élément divisionniste doit être démasqué et signalé sans tarder. S'il ne veut pas changer d'attitude, il doit être écarté et mis en quarantaine pour que les autres Hutu ne soient pas atteints par cette maladie qu'est la zizanie» (24) et qui freine «leur libération du joug colonial tutsi» (24).

---

[| retour au sommet](#)

## 2. LA BATAILLE DES «MAJORITES»

Le thème de loin le plus explosif reste celui de «la majorité». En vérité, **la plupart des Tutsi qui accusent le PALIPEHUTU de confondre la démocratie avec «la loi de la majorité ethnique» n'ont pourtant pas d'autre conception du pouvoir «démocratique»**. En 1974, il était déjà évident que les «élites» politiques tutsi sont en train d'édifier, «à coup de baïonnettes, un nouvel ordre social : une société où seuls les Tutsi sont qualifiés pour accéder au pouvoir, à l'influence, à la richesse» (25).

L'aisance et la fréquence avec lesquelles la «répression» d'une «poignée de rebelles» manipulés par des «groupuscules hutu» devient élastique pour se transformer en massacres aveugles et impitoyables emportant des dizaines de milliers de Hutu innocents, ainsi que l'interminable compréhension manifestée par les dirigeants du pays envers ces prétendues «bavures» et leurs auteurs, traduisent **une véritable obsession de muer la tribu tutsi en majorité numérique, afin de conférer au régime ségrégationniste actuel une étoffe démocratique**. Sergueï l'a d'ailleurs bien illustré le caricaturiste dessine trois altiers militaires tutsi puissamment armés, entourés d'une multitude de cadavres et de 3 piteux survivants Hutu (tous des civils) auxquels ils déclarent : «On en avait assez d'être une minorité» (26).

Outre l'élimination physique de centaines de milliers de leurs concitoyens Hutu, de nombreux politiciens tutsi du Burundi veulent constituer une «majorité tutsi» en recrutant leurs «frères» des pays voisins. L'appel s'adresse en premier lieu aux 500.000 Tutsi de souche rwandaise qui vivent comme réfugiés au Zaïre, au Kenya et en Ouganda, «diaspora florissante à tous points de vue et, pour cette raison peut-être, pas toujours plébiscitée par les populations locales» (27). Tant que «la porte de la patrie leur est hermétiquement fermée» (28), ils sont prêts à se battre pour une nouvelle Sion (28). En plus des milliers de réfugiés rwandais qu'abrite la Tanzanie, on lorgne aussi sur le demi-million de Tutsi résidant au Rwanda, dont plusieurs se sentent discriminés par la politique des «quota ethniques» pratiquée par ce pays. Bref, les 2 millions de Tutsi qui vivent sur le continent africain doivent être rassemblés dans leur «unique foyer» (27) !

Même s'il n'était pas déjà réalisé presque à moitié, ce **projet de commuter le Burundi en un «Bututsi» exempt de Hutu** mériterait d'être pris très au sérieux : ses similitudes avec le plan sioniste conçu par les Juifs pour créer un Etat hébreu en Palestine aux dépens de la «majorité arabe» sont évidentes. Comme de juste, Gilles Bimazubute, un des tout premiers porte-parole de Micombero, a affirmé en décembre 1965 ceci : les jeunes officiers devenus maîtres du Burundi à travers la «répression» du coup d'état d'octobre 1965 «ne

sont pas loin d'admirer **le modèle israélien**» (29). on sait dans quelles tribulations l'Etat d'Israël maintient non seulement les Arabes de la région, mais aussi les Juifs eux-mêmes. Si elle n'est pas interrompue et annihilée, la tutsisation du Burundi tramée par l'UPRONA peut plonger tôt ou tard toute la région des Grands Lacs dans un profond chaos.

Le PALIPEHUTU confond-il à son tour la majorité ethnique avec la majorité politique, et l'ethnie avec la classe sociale ? Veut-il substituer l'une à l'autre ? A propos du gouvernement formé par Rwagasore en 1961, le PALIPEHUTU recense parmi les ministres 6 Tutsi et 3 Hutu. Et d'ajouter : « nous remarquons que le parti UPRONA du prince Rwagasore n'avait pas pris en considération les proportions ethniques de la population burundaise. Il est démocratiquement inacceptable que les Tutsi, qui ne représentent que 14 % de la population du Burundi, soient plus nombreux » dans le gouvernement, et « que les Hutu, majoritaires (85 soient marginalisés » (30).

**La démocratie consiste moins à respecter les proportions ethniques qu'à exécuter les volontés exprimées librement par le peuple.** Au lieu de vilipender Rwagasore, le PALIPEHUTU ferait mieux de constater que le peuple burundais avait délibérément relégué au second plan les calculs ethniques lors des législatives du 18 septembre 1961, pour confier exprès la gestion du pays au parti UPRONA. Rwagasore devait donc s'entourer de militants de l'UPRONA surtout, et il l'a fait. Si dosage ethnique il fallait, le chef de l'UPRONA devait considérer la structure de son organisation. Il est clair que tout Burundais ayant voté pour l'UPRONA n'était pas forcément un membre de ce parti. D'ailleurs, le PALIPEHUTU a relevé que les assises de l'UPRONA reposaient sur le clan royal restreint des Bezi et sur les Tutsi (31). Qu'y a-t-il alors d'étonnant ou d'antidémocratique à ce que les Hutu aient été moins nombreux que les Tutsi à récolter les fruits les plus juteux de la victoire du parti UPRONA ?

Concernant les luttes d'influence qui ont secoué l'UPRONA entre 1962 et 1965, le PALIPEHUTU soutient que « les 86 % de la population (Hutu et Twa) voulaient élire Mirerekano à la tête de l'UPRONA » (32). Cette formulation trahit que le PALIPEHUTU accorde plus d'importance à l'appartenance tribale des citoyens qu'à leurs opinions politiques. Car enfin, chacun sait qu'entre 1962 et 1965 il y avait des Hutu dans des partis concurrents de l'UPRONA (le PP par exemple) et, plus nombreux sans doute, des Hutu sans parti. Or, le PALIPEHUTU prétend que toute la population hutu souhaitait participer à des élections internes à l'UPRONA et le méritait.

Peut-on dire que le PALIPEHUTU se substitue à tous les Hutu ? Ce parti observe que beaucoup d'intellectuels hutu ne font que collaborer avec les Tutsi, dans « l'espoir de voir s'établir l'intégration des 2 groupes » (20). Le PALIPEHUTU qualifie cet espoir d'illusoire (20), puis il prête ses propres convictions à tous les Hutu pour déclarer que « les Hutu du Burundi ne croient plus au règlement pacifique du problème » (16) hutu-tutsi.

Ce parti se permet ensuite de mépriser et d'ignorer les Twa. Certes, il affirme à tout bout de champ que « la vérité fondamentale à rétablir est l'existence des ethnies au Burundi : les Hutu (85 %), les Tutsi (14 %) et les Twa (1 %) de la population » (33). Dans le concret, cependant, le PALIPEHUTU ne reconnaît pas les Twa comme une tribu à part entière, ayant le droit de réclamer à son tour une représentation indépendante si les Hutu et/ou les Tutsi le font. Il les considère comme un appendice plus ou moins inutile de la communauté hutu.

Ainsi, lorsque Rwagasore nomme comme ministres 6 Tutsi contre 3 Hutu, le PALIPEHUTU déclare que ces derniers sont là «pour représenter 86 % de la population» (34), à savoir les Hutu et les Twa. Lors des frictions hutu-tutsi opposant les partisans d'André Muhirwa à ceux de Paul Mirerekano au sein de l'UPRONA, le PALIPEHUTU prétend que «les 86 % de la population (Hutu et Twa) voulaient élire Paul Mirerekano» (32). Enfin, le PALIPEHUTU est d'avis que «le PP (Parti du Peuple) était un parti des Hutu» (31) et cependant «censé représenter les 86 % de la population» (35), donc les Twa aussi.

Le cachet tribal est collé sur tout, y compris les classes sociales. «Dans tous les pays du monde», écrit le PALIPEHUTU, «il existe des classes des nantis et celles des démunis. La particularité du Burundi est que ces classes sont basées sur les ethnies. La classe des riches est constituée de Tutsi qui ont le monopole du pouvoir, bénéficient de l'instruction nécessaire et obtiennent par conséquent un emploi. Celle des pauvres est composée de Hutu et de Twa ne jouissant d'aucun avantage de la classe des riches tutsi. Tous les bienfaits de l'instruction, de l'administration publique ou privée et de tous les secteurs de la vie économique sont destinés à la seule minorité ethnique tutsi» (36), «tandis que les Hutu vivent dans la paysannerie la plus pauvre et croupissent dans la misère» (36).

Si cela est juste, le Burundi ne compte pas de Hutu instruits et riches, ni de Tutsi pauvres. Or, le PALIPEHUTU nous informe qu'aujourd'hui «le pourcentage des Hutu est très faible dans l'enseignement secondaire et supérieur» (37), mais pas nul. «Beaucoup d'intellectuels hutu jouissant d'une situation économique confortable n'hésitent pas à collaborer avec les Tutsi» (20). Déjà à l'époque de l'indépendance, un certain nombre d'évolués hutu exerçant des professions bien vues (enseignement, médecine) étaient sortis de la catégorie des Burundais ordinaires (paysans) et ne songeaient nullement à combattre les Tutsi (23). Par conséquent, tous les Hutu ne sont pas pauvres, tous les riches ne sont pas des Tutsi, et il existe une certaine coopération entre Hutu aisés et Tutsi nantis ; telle est d'ailleurs la clé du succès actuel de la politique de domination des riches sur les pauvres au Burundi.

Les Tutsi sont-ils réellement tous riches et instruits ? Certes, répond le PALIPEHUTU, «le régime tutsi dira qu'il existe aussi des Tutsi pauvres comme les Hutu. Nous répliquons qu'ils sont pauvres mais libres, car la paix est assurée pour eux. Ils ne sont pas inquiétés par quoi que ce soit. Ils bénéficient du soutien de leurs enfants qui occupent des postes de responsabilité importants» (36).

On se demande : est-il anormal ou criminel de soutenir ses parents quand on en a les moyens ? En admettant que les Tutsi pauvres soient effectivement libres, protégés et assistés, doit-on le leur reprocher ? **Ne faut-il pas plutôt réclamer que les Hutu aussi et les Twa soient traités de cette façon-là ?** Mais l'essentiel pour notre propos est d'avoir discerné que certains Tutsi, en dépit du soutien non négligeable que leur apportent leurs enfants et affins, «sont pauvres comme les Hutu». Cela signifie que leur position personnelle de départ est plus précaire que celle de nombreux Hutu. Le Burundi abrite donc des Tutsi pauvres et des Hutu démunis.

Ainsi, la répartition des Burundais en classes sociales n'est pas identique à leur recensement par tribus. Le PALIPEHUTU le sait fort bien, lui qui se garde tant d'appliquer au conflit hutu-tutsi la terminologie en vigueur dans tous les pays du monde pour traiter de la contradiction entre les «démunis» et la classe moderne des «nantis». Qu'à cela ne tienne : à notre avis, le Burundi compte à présent plus de démunis que de nantis, et sans doute plus de pauvres que de Hutu. C'est donc à son attitude envers la classe des Burundais pauvres que nous jugeons chaque

parti qui prétend avoir une politique aussi conforme que possible aux intérêts de «la majorité» de la population du pays.

---

[| retour au sommet](#)

### 3. EVEIL OU AVEUGLEMENT ?

Le PALIPEHUTU veut-il et peut-il libérer les Hutu du Burundi ? La tâche exige que ce parti voie et dise aux Hutu la vérité, et qu'il garantisse à chacun d'eux le plein exercice de la liberté d'opinion, d'expression et d'association, ainsi que la pleine jouissance des autres libertés individuelles universellement reconnues comme Droits de l'Homme. Or, **tous les doutes semblent permis là-dessus**. Nous avons vu, en effet, que le PALIPEHUTU ne supporte pas que des Hutu aient des convictions idéologiques différentes des siennes (24). C'est à peine s'il ne leur impose pas un conjoint déterminé (20). Quant au souci de vérité et à la perspicacité politique, les exemples ci-après sont éloquentes.

Le PALIPEHUTU dit : «A la fin du dix-neuvième siècle, la monarchie et l'administration du pays étaient l'apanage des Tutsi» (17). Toutefois, «l'écartement des Hutu de l'administration du pays s'est manifesté dès 1918» (38), donc au vingtième siècle, sous la colonisation européenne !! De deux choses l'une : ou bien l'élimination politique des Hutu est antérieure à la fin du dix-neuvième siècle, ou bien l'Administration du Burundi n'est devenue l'apanage des Tutsi qu'à partir de 1918.

Sous la colonisation, surenchérit le PALIPEHUTU, «seuls les enfants des -Tutsi avaient accès à l'enseignement secondaire dans les établissements d'Astrida au Rwanda, de Gitega et dans bien d'autres. De même, l'administration directe était confiée aux seuls Tutsi» (39). Ces affirmations sont accompagnées de statistiques sur les effectifs du groupe scolaire d'Astrida et des cadres dirigeants. Le calcul révèle que le pourcentage des Hutu à Astrida (Butare aujourd'hui) est passé de 15 % en 1946 à 20 % en 1954 (39). Au sein des cadres de l'administration directe, les Hutu représentaient 13 % des effectifs en 1953 (39) et 17 % en 1959 (40). Rien de tout cela n'autorise à conclure que les Hutu n'étaient pas admis dans les écoles secondaires et dans l'administration du pays, ou qu'ils en ont été progressivement exclus par le colonisateur.

Qu'enseigne le PALIPEHUTU sur la psychologie du Tutsi ? «Les Tutsi se sont mis en tête depuis longtemps qu'ils sont créés pour gouverner et mener une vie facile, tandis que les Hutu et les Twa sont créés pour exécuter les travaux pénibles» (17). «Cette situation a été aggravée par les colonisateurs qui ont continué à soutenir le préjugé selon lequel les Tutsi sont plus intelligents que les Hutu et les Twa, donc plus aptes à gouverner» (38). En définitive, «les colonisateurs et les missionnaires ont inventé de toutes pièces de fausses théories sur les caractéristiques des différentes ethnies. Pour eux, les Tutsi sont beaux, intelligents, évolués, sages, rusés et par conséquent plus aptes à gouverner» (38). «Par contre, les Hutu et les Twa sont laids, bêtes, primitifs et incapables de gouverner» (39) !! ou bien les préjugés en question existaient déjà parmi les Tutsi et ils ont été accentués, ou bien ils ont été créés de toutes pièces par les colonisateurs : c'est l'un ou c'est l'autre, sinon la logique est en péril.



Analysant les «partis politiques au Burundi» entre 1959 et 1962, le PALIPEHUTU écrit que le Mouvement Progressiste du Burundi (MPB) «voulait l'abolition de la monarchie et la proclamation d'une république» (41). Trois pages plus loin, le PALIPEHUTU déclare que «tous les partis ont un point commun : ils optent pour le maintien de la monarchie» (42). Est-ce très cohérent ?

Tout à l'heure, le PALIPEHUTU a tancé vertement le colonisateur (39) et le prince Louis Rwagasore (30) pour n'avoir «pas pris en considération les proportions ethniques de la population burundaise» (30) afin de laisser les Hutu et les Twa occuper les postes qu'ils méritent dans le cadre de la «démocratie réelle» ou «anthropocentrique» (15) du PALIPEHUTU. Si cette attitude est correcte, **pourquoi louer ensuite-Pierre Ngendandumwe (43) dont les gouvernements successifs ne comprenaient pas de Twa (44) et pas plus de 50 % de Hutu (45) ?** Serait-ce parce que Ngendandumwe, à l'inverse des colonisateurs et de Rwagasore, pouvait affirmer «être né Hutu» (45) ?

Le PALIPEHUTU rapporte que le PP s'est défini comme une «organisation des Burundais ordinaires» ou «de souche paysanne» (23), qu'il ne s'est pas donné pour «principal objectif de libérer le peuple hutu de la domination séculaire tutsi» (23), et qu'il ne s'est pas préoccupé «d'éveiller et de conscientiser les Hutu qui étaient encore endormis dans l'asservissement et l'exploitation tutsi» (23). Y a-t-il plus inconséquent que celui qui prêche ensuite qu'une telle organisation «était un parti des Hutu» (31) ou un parti «qui voulait lutter pour la libération et l'émancipation des Hutu exploités par la minorité tutsi» (23) ? Le PALIPEHUTU est-il tombé dans le piège parce que les dirigeants du PP auraient allégué «être nés Hutu» ?

Le PALIPEHUTU est de ceux qui soutiennent que les colonisateurs, de connivence avec les Tutsi, ont tout fait pour tenir les Hutu hors et loin de l'arène du pouvoir. Il voit aussi, au début des années 60, des partis dits populaires (UPROHUTU, PP, VPM) collaborer avec la Tutelle belge et avec des partis féodalo dynastiques (comme le PDC et le PDR) pour retarder l'indépendance, en arguant qu'il faut donner aux colonisateurs et aux Tutsi féodaux le temps de réaliser ce qu'ils n'ont jamais voulu faire pendant le demi-siècle précédent la responsabilisation progressive des Hutu afin qu'ils puissent «se préparer et être équitablement représentés au pouvoir» (46). Pour quiconque lutte à fond pour la libération réelle des Hutu du Burundi, il n'est pas dommage que ces partis fantoches à la solde des colonisateurs et des féodaux aient perdu les élections législatives de 1961. Le PALIPEHUTU, lui, en est presque inconsolable (35).

**Voyons à présent la façon dont s'explique le succès de l'UPRONA et la leçon à tirer de l'échec retentissant du PP en 1961.** D'après le PALIPEHUTU, la victoire de l'UPRONA n'a été acquise que grâce au vote massif des Hutu en faveur de ce parti. A l'époque, «les Hutu pensaient qu'il était impossible qu'une autre personne dirige le pays si ce n'est le roi. Comme le parti UPRONA était fondé par le prince Rwagasore de sang royal, le peuple hutu était convaincu que seule cette formation politique devait l'emporter. Il en aurait été de même si le prince Rwagasore était à la tête d'un autre parti comme le PDC (Parti Démocrate Chrétien) ou le PP (Parti du Peuple)» (47), voire 11 UPROHUTU (Union pour la Promotion des Hutu) ou la VPM (Voix du Peuple Murundi).

L'argumentation est fautive. D'une part, les Burundais voyaient et savaient (depuis 1922 au plus tard) que le pays peut très bien être gouverné par des gens n'ayant rien à voir avec la dynastie burundaise, en l'occurrence des Belges. D'autre part, le parti UPRONA a perdu les élections de 1960, alors qu'à ce

moment aussi il était dirigé par Rwagasore. Le résultat électoral de 1961 traduit donc un changement radical dans la tactique et les orientations des protagonistes. .

C'est vrai, reconnaît le PALIPEHUTU : «les ruses politiques qu'ont utilisées les Tutsi pour détourner l'attention populaire hutu sur les véritables intentions du parti UPRONA ont contribué à la victoire de ce parti. LIUPRONA prétendait rétablir au Burundi l'égalité, la justice sociale et la démocratie. Si les Hutu avaient été déjà éveillés et conscientisés sur les vrais mobiles des dirigeants de l'UPRONA, ils n'auraient pas voté pour ce parti monarchique. Seuls les Hutu de cette époque, crédules, pouvaient avoir confiance aux bonnes paroles de leurs compatriotes tutsi de l'UPRONA. Les dirigeants tutsi de l'UPRONA ont trompé les leaders hutu en leur faisant comprendre la nécessité et l'urgence d'accéder à l'indépendance sous la bannière du parti UPRONA. Les Hutu ont payé cher cette farce politique» (47).

Le PALIPEHUTU oublie sciemment d'ajouter que le premier à avoir payé cher le processus de l'indépendance est le prince Rwagasore lui-même, assassiné 3 semaines après la victoire de l'UPRONA. Si les Hutu avaient effectivement voulu voter pour un parti non monarchiste, la plupart d'entre eux n'auraient eu d'autre choix que l'abstention. Car l'unique parti antimonarchiste de l'époque recensé par le PALIPEHUTU, à savoir le MPB, «était cantonné seulement à Bujumbura» (41). En supposant que les Hutu aient choisi le MPB à Bujumbura et se soient abstenus partout ailleurs, il n'est pas dit que l'UPRONA n'aurait quand même pas gagné les législatives de 1961 grâce à l'appui de l'électorat tutsi.

Admettons enfin que les revendications de Rwagasore et de l'UPRONA ont séduit les Hutu jusqu'à ce que ceux-ci «votent massivement pour l'UPRONA» (47). Cela prouve que le PALIPEHUTU a tort d'affirmer que «les Burundais de l'époque ne votaient pas pour un programme politique et des objectifs répondant à leurs aspirations» (47).

Quels pouvaient donc être les souhaits de la majorité en 1961 ? Abolir l'oppression coloniale, secouer le joug féodal et émanciper la petite-bourgeoisie et surtout la population paysanne, composante essentielle du «peuple hutu» et/ou du peuple burundais. L'émancipation du «petit peuple» figurait parmi les objectifs de la quasi-totalité des partis politiques. Mais elle restait impossible tant que le colonisateur et la féodalité, symbolisée ici par la monarchie, tenaient les rênes du pays. Tous les partis étaient d'accord pour maintenir la monarchie, à l'exception du MPB cantonné à Bujumbura. A l'échelon national, les différentes formations politiques ne pouvaient donc être distinguées que par leur attitude envers le colonisateur.

Objectivement, **les seuls partis luttant pour la démocratie et l'émancipation du petit peuple et de la majorité des Hutu sont ceux qui exigeaient la décolonisation immédiate.** Rwagasore, instruit par son échec de 1960, réussit en quelques mois à faire de l'UPRONA le chef de file des partis indépendantistes burundais. C'est d'ailleurs pourquoi «l'UPRONA parvint à établir de profondes relations d'amitié avec le MNC de Patrice Lumumba et le TANU de Julius Nyerere» (31).

Les Hutu qui ont donné leurs suffrages à l'UPRONA en septembre 1961 s'avèrent ainsi être des citoyens réalistes et raisonnables qui, entre 2 maux, ont su choisir le moindre. Quant à la ruse et à la perfidie des politiciens tutsi, le PALIPEHUTU regarde de haut les Hutu de 1961 et leur reproche leur prétendue myopie politique. Il oublie seulement que le citoyen d'alors n'avait pas à sa disposition les

mêmes informations que celui de 1986. Quoi qu'il en soit, le PALIPEHUTU a tort de calquer son jugement et ses préjugés actuels sur la situation de jadis.

En effet, le parti UPRONA d'aujourd'hui n'est plus celui de Rwagasore. «Au départ, l'UPRONA était un parti d'union nationale ; mais par la suite, il a été monoethnisé par les tribalistes tutsi» (48). «Une consultation populaire a été organisée le 18 septembre 1961. Le parti UPRONA est sorti vainqueur de ces élections et le Front Commun, soutenu par les colonisateurs belges, fut ainsi vaincu. Mais cette démocratie durera-t-elle longtemps ? Après la mort de Rwagasore, cette démocratie sera perturbée par les Tutsi» tourmentés par les «événements qui avaient éclaté au Rwanda en novembre 1959» (35). Les manoeuvres de ces Tutsi tribalistes ont donc été facilitées par les assassins de Rwagasore et par les promoteurs de la révolution rwandaise de 1959, les uns et les autres ayant pour chef d'orchestre le colonisateur.

Bref, **l'UPRONA a gagné les législatives de 1961 parce qu'à l'époque elle était un parti démocratique de libération et d'union nationales.** Mais le PALIPEHUTU se rebelle aussitôt contre ce corollaire de ses observations. LIUPRONA, rectifie-t-il alors, a gagné les élections de 1961 grâce aux lacunes de ses concurrents, et non de par ses vertus propres. Si le Parti du Peuple (PP) s'était officiellement proclamé parti des Hutu, ceux-ci s'y seraient rués, et l'UPRONA n'aurait eu ni militants ni électeurs hutu (23).

Cette assertion du PALIPEHUTU est-elle exacte ? Elle contredit en tout cas une autre affirmation du PALIPEHUTU, selon laquelle les Burundais de 1961 ne votaient pas pour la dénomination, le programme et les objectifs des partis, mais «plutôt pour une personne de leur choix» (47). L'apparition des dirigeants et des autres membres du PP aurait donc pu et dû suffire à faire adhérer tous les Hutu à ce parti, et/ou à se retirer de l'UPRONA. Ce ne fut pas le cas.

Il y avait du reste un parti portant l'étiquette tribale voulue : l'Union pour la Promotion des Hutu (UPROHUTU). A en croire le PALIPEHUTU, le parti UPROHUTU «fut reconnu officiellement en décembre 1960. Il luttait pour l'abolition de la discrimination dont les Hutu étaient l'objet. Il se portait en défenseur déclaré des Hutu» (49). Quel a été le score de l'UPROHUTU le 18 septembre 1961 ? Ce parti a été battu par l'UPRONA et ne s'en est jamais remis, alors que le PP, moins «tribaliste», parvint à survivre et à relever la tête en 1965. A bon entendeur, demi-mot suffit !

Après 1961, la vie politique fut marquée par une tribalisation accélérée. Et la question se pose . «Les Hutu sont-ils vraiment tribalistes» (24) ? Si cette insinuation des Tutsi est exacte, demande le PALIPEHUTU, «pourquoi le gouvernement de Ngendandumwe et l'UPRONA présidés par des Hutu ne se sont-ils pas arrangés pour massacrer les Tutsi ? Les Hutu (en 1965) disposaient de tous les pouvoirs pour se défaire de ce fardeau qu'est le joug tutsi. Ils ne l'ont pas fait, dans le seul souci de préserver un climat d'entente entre toutes les composantes de la nation burundaise» (50).

Qu'est-ce à dire ? Tout d'abord, le PALIPEHUTU considère que la seule façon pour les Hutu de secouer leur joug est de massacrer les Tutsi. Ensuite, le PALIPEHUTU est du même avis que le colonisateur et les Tutsi arrogants : à ses yeux «les Hutu sont des êtres pitoyables» (51) et ridicules qui, même quand ils en ont la possibilité, n'osent pas s'émanciper pour ne pas incommoder l'opresseur !

Le PALIPEHUTU estime de surcroît qu'une instance ou une organisation présidée par un Hutu est d'office et tout entière à la solde et au service des Hutu. C'est

sans doute ce crétinisme politique qui est à la base de l'acharnement du parti à réclamer l'augmentation du nombre des Hutu dans les instances dirigeantes du régime actuel, alors que celui-ci est tout à fait hostile à la «cause hutu» telle que le PALIPEHUTU l'entend.

Enfin, chacun sait que des Tutsi ont été tués dans la province de Muramvya en octobre 1965. Les insinuations contenues dans la déclaration ci-dessus du PALIPEHUTU tendent à donner raison aux Tutsi tribalistes, pour qui les congénères massacrés à l'époque l'ont été parce que les Hutu contrôlaient l'Etat (52), de sorte que la sécurité des Tutsi d'aujourd'hui oblige à écarter les Hutu de tout organe névralgique du pouvoir (7). Cela est bien dans la ligne de la politique burundaise des 30 dernières années un égarement ou un extrémisme en appelle et en attise un autre, puis l'inflation du mal galope si vite et si bruyamment que les gens raisonnables n'arrivent pas à se faire entendre.

Le point crucial est que **le PALIPEHUTU déclare qu'en 1965 les Hutu avaient tous les pouvoirs. Par là il avalise sans la moindre retenue les affirmations mensongères des Tutsi tribalistes, propagées pour jeter sur les Hutu l'entière responsabilité des événements de 1965 et de la tribalisation ultérieure de l'Etat burundais.** Nous avons déjà montré pourquoi et comment cette thèse cède à toute analyse objective.

Mais le PALIPEHUTU n'a pas peur des incohérences. En août 1968, révèle-t-il, «les militaires hutu Karolero Charles, Bazayuwundi Mathias et Katariho Nicodème qui venaient de terminer l'Ecole Royale Militaire à Bruxelles rentrent au Burundi. Micombero et les autres Tutsi haïssaient et craignaient beaucoup ces Hutu. En septembre 1969, Micombero monta un complot imaginaire afin de pouvoir justifier l'arrestation et l'exécution de ces nationalistes ainsi que de 60 autres intellectuels Hutu» (53) dont Kanyaruguru Barnabé, Henehene Cyprien, Bitariho Ferdinand, Ndoreraha Balthazar, Kabura, Nicimbikije Grégoire et l'abbé Gahungu (53).

Et le PALIPEHUTU insiste : «en 1969, Karolero, Bazayuwundi, Katariho et leurs compagnons soupçonnés d'avoir tenté de renverser le régime de Micombero ont été lâchement assassinés sans jugement, sans pitié et sans recours» (21). Bref, «en 1965, 1969 et 1972, d'innombrables Hutu ont été tués pour avoir tenté de renverser le régime. Le cas de dirigeants rôdés en politique peut être compréhensible, mais aucune explication ne peut être fournie pour justifier la mort des enfants, des vieux, des malades et des femmes enceintes» (51).

Rien n'empêche qu'un vieux, un malade ou une femme enceinte soit par ailleurs un «dirigeant rôdé en politique». Le PALIPEHUTU pourrait donc fermer l'oeil sur l'élimination physique des innombrables Hutu tués en 1965, 1969 et 1972, sauf les enfants. Après avoir juré qu'en 1969 Micombero a exécuté des intellectuels hutu sur base de soupçons en rapport avec un complot imaginaire, le PALIPEHUTU se rétracte et déclare que Karolero, Bazayuwundi, Katariho et leurs compagnons avaient réellement tenté d'effectuer un coup d'état, et il est prêt à composer avec ceux qui les ont liquidés !! **Nous disons que "les assassinats sans jugement et sans recours" sont et restent des crimes dont la Justice doit se saisir ou être saisie.**

Les éléments déjà exposés permettent, pensons-nous, de jauger la science du PALIPEHUTU sur la décade-clé (1959-1969) de l'histoire contemporaine du Burundi. Elle ne plane pas très haut et elle ne colle pas sur le terrain du réel. Cela en dit long sur ses vertus salvatrices.

Au cours des événements de Marangara et de Ntega en août 1988, l'Armée du PALIPEHUTU, pour autant qu'elle ne soit pas purement fictive, n'a pas osé se mesurer comme promis avec les troupes de l'Administration Buyoya. Le comportement politique actuel s'en ressent. Au lieu d'asséner des coups de massue aux détenteurs du pouvoir, le PALIPEHUTU proclame que «les négociations et les élections constituent la seule voie qui mènera le Burundi à une véritable réconciliation nationale et une réelle démocratie» (54). Les dirigeants sont parfois invités à ne pas représenter leur tribu : le PALIPEHUTU les exhorte alors à «s'imprégner des idées de démocratie, à travailler pour le compte de l'intérêt général afin d'éviter la politique des groupes à caractère ethnique» (55). Enfin, une «Nation» composée par «le peuple burundais tout entier» se superpose de temps à autre au «peuple hutu» (55).

Assistons-nous à la percée d'un second courant ou au maquillage des convictions d'antan ? Pour bien cerner le problème, examinons les thèses avancées par le PALIPEHUTU après le pogrom d'août 88 : le 7 octobre 1988 dans un document intitulé «simulacre de solution du conflit ethnique hutu-tutsi» (56) et traitant notamment «du gouvernement d'union nationale du Major Buyoya» (57) ; le 3 novembre 1988, lors de la «Conférence de Presse» au cours de laquelle le PALIPEHUTU a exposé à Bruxelles «la solution pour le Burundi» (58) ; et enfin le 2 janvier 1989, lorsque le parti a exprimé son «inquiétude sur la sécurité des réfugiés hutu rapatriés au Burundi malgré les accords quadripartites de novembre 1988» (59).

Quelles sont les conditions du retour à la paix et de la réconciliation nationale au Burundi ? D'après le PALIPEHUTU, le régime burundais actuel doit immédiatement respecter la vie et la dignité humaine ainsi que les Droits de l'Homme(55), mettre fin aux arrestations arbitraires(60), renoncer aux emprisonnements et aux massacres - même sporadiques - de populations innocentes (55), libérer tous les prisonniers d'opinion et rechercher puis juger les auteurs du génocide (60). La revendication est juste mais incomplète : **le sort des personnes lésées par les auteurs du génocide n'est pas évoqué.**

Le PALIPEHUTU estime nécessaire aussi «que les partenaires bilatéraux du Burundi cessent de soutenir le régime ségrégationniste tutsi par leur coopération financière et militaire» (60). L'idée serait plus compréhensible si le parti avait recommandé de ne pas soutenir le régime de Bujumbura aussi longtemps qu'il sera ségrégationniste. Mais même dans ce cas, la formule resterait insatisfaisante.. D'une part, l'injonction ne devrait pas valoir pour les étrangers seulement : les Burundais non plus n'ont pas à soutenir la ségrégation tribale dans leur pays.

D ' autre part, il est hypocrite de récuser la coopération financière et militaire et/ou la coopération bilatérale seulement. En effet, pourquoi laisser les partenaires bilatéraux du Burundi continuer de soutenir sur le plan diplomatique et scientifique un régime ségrégationniste ? Imaginons que les concernés confient dorénavant à un organisme multilatéral leur coopération militaire et financière avec le Burundi. Celle-ci cessera-t-elle d'être nuisible parce que formellement elle n'est plus bilatérale ?

Tout cela n'est que vétilles, assure le PALIPEHUTU. L'essentiel est «le partage équitable du pouvoir et des richesses matérielles de la Nation entre toutes les composantes ethniques du Burundi. Cela suppose une justice sociale distributive et un dialogue franc entre les trois groupes ethniques» (55), dont l'existence doit au préalable être officiellement et explicitement reconnue (60) : Hutu (85 %), Tutsi (14 %) et Twa (1 %) (57).

La justice sociale et le dialogue entre Burundais ont en principe été admis par le régime actuel et par ses prédécesseurs. Ce point ne provoque donc pas d'antagonisme entre le PALIPEHUTU et l'Administration Buyoya. La reconnaissance explicite et officielle des «ethnies» (tribus) hutu, tutsi et twa est pratiquement acquise. On s'en était déjà rendu compte à la manière dont le gouvernement burundais a rapporté les événements de Marangara et de Ntega l'an dernier. Plus récemment (août 1989), le président Buyoya en visite officielle dans la province de Kirundo a concédé publiquement que «le Burundi ne peut pas être le pays d'une seule ethnie : les Hutu, les Tutsi ou les Twa. Le Burundi a toujours été un pays de Hutu, de Tutsi et de Twa» (61).

Quelle est la part des uns et des autres ? Le PALIPEHUTU la fixe respectivement à 85 %, 14 % et 1 %, sans toutefois préciser ses sources. Le régime de Bujumbura conteste ces chiffres qu'il juge périmés et empruntés à une littérature coloniale malveillante. Curieusement, ni le PALIPEHUTU ni l'UPRONA ne parlent d'actualiser les données, comme si l'un et l'autre partis craignaient d'être démentis par une enquête sérieuse sur l'appartenance tribale des Burundais.

Le PALIPEHUTU, toutefois, se déclare prêt à aborder le thème. Plus exactement, il souhaite que les représentants de l'ONU, de l'OUA de la CEE et des pays limitrophes du Burundi (Rwanda, Tanzanie, Zaïre) **supervisent des pourparlers entre l'UPRONA**, «instrument des Tutsi» (54), et le PALIPEHUTU, afin que ces 2 partis recherchent en commun une solution acceptable et durable à la problématique burundaise (54). «Toute oeuvre de réconciliation nationale qui ne passe pas par une table de négociation entre les 2 formations politiques (UPRONA et PALIPEHUTU) sera vouée à l'échec» (62).

Dans les circonstances actuelles, nul ne peut raisonnablement contester ce pronostic. Ce qui est sûr, c'est que toute solution des problèmes **nationaux exclusive** au tandem UPRONA-PALIPERUTU échouera aussi, **et encore plus certainement les solutions** basées uniquement sur l'une de ces 2 formations.

---

[| retour au sommet](#) **5. LES AVATARS DE «LA PROPORTIONNELLE».**

Que proposera le PALIPEHUTU à l'UPRONA lors de leurs entretiens bipartites ? La première suggestion sera «d'abolir toutes les formes de discrimination ethnique dans tous les secteurs de la vie nationale en respectant partout la loi de la proportionnelle ethnique dans l'Armée, dans les écoles secondaires et supérieures (y compris les écoles privées) et dans les emplois de la Fonction publique et du secteur privé» (55).

Les écoles, l'Armée, la Fonction Publique et les instances politiques supérieures sont des secteurs de la vie nationale, les métiers moins prestigieux aussi. Le PALIPEHUTU va-t-il donc interdire aux Hutu (par exemple) de constituer moins de 85 % des paysans, des analphabètes ou des chômeurs burundais ? Le citoyen détenteur d'une entreprise privée n'aura-t-il pas le droit d'embaucher uniquement des membres de sa famille ? L'Etat devra-t-il accorder des mandats politiques en

fonction de la masse informelle des individus repérables dans chaque tribu, et non en raison du nombre des citoyens militants effectivement pour tel ou tel projet social ? Un membre d'une tribu donnée sera-t-il condamné à se fier à son congénère, même si ce dernier défend des vues politiques diamétralement opposées aux siennes ?

Le Parti UPRONA pratique le tribalisme autant que possible en coulisse, le PALIPEHUTU veut le faire au grand jour. Le premier cultive la discrimination tribale dans le domaine public surtout, le PALIPEHUTU veut l'étendre ouvertement au secteur privé. S'est-il jamais demandé ce que vaut le recrutement «ethniquement équilibré» des élèves et des étudiants pour le citoyen dont l'enfant croupira à la maison parce que les écoles sont trop rares et/ou trop chères ? En quoi le respect de la proportionnelle ethnique dans l'Armée et dans l'Administration avance-t-elle le paysan à qui les structures actuelles interdisent de prendre part au pouvoir ? Et que rapporte un tel «partage ethnique» à l'ouvrier qui, d'une façon ou d'une autre, restera chômeur parce que l'expansion de l'industrie est insuffisante ?

**La solution correcte des problèmes nationaux du Burundi n'est pas de doser le nombre des Hutu, des Tutsi et des Twa parmi les rares citoyens privilégiés. Elle consiste à abolir les «privilèges» actuels en les accordant à l'ensemble de la population ou en créant au plus vite les conditions nécessaires pour que chaque citoyen(ne) puisse les obtenir. Le respect de la proportionnelle ethnique ne peut que couper les ailes à ceux qui voudraient s'envoler vers ce but.**

La seconde idée que le PALIPEHUTU brûle de soumettre à l'UPRONA est d'organiser des élections libres et supervisées par «une commission mixte, indépendante, comprenant des personnalités nationales (hutu et tutsi) et Internationales» (60). Ce processus devrait permettre au peuple burundais de choisir, «à partir de candidatures multiples des différentes ethnies» (57), ses représentants à tous les échelons du pouvoir. on élirait, entre autres, «un Président qui s'érige en Père de la Nation garantissant les intérêts et respectant les aspirations profondes du peuple burundais tout entier» (55). «Le Parti (PALIPEHUTU ou UPRONA) qui arrachera la victoire après ces élections sera reconnu pour constituer la majorité politique et diriger le Burundi» (54).

Ce procès repose tout entier sur les tribus. Mais les Twa, une fois de plus, sont des laissés pour compte, comme le montre la composition de la «commission électorale». Quant au Président que le PALIPEHUTU compte faire élire, le peuple burundais sait d'expérience que tout chef d'Etat qui «s'érige» en quoi que ce soit, fût-ce en «Père de la Nation», est un dictateur en puissance qui tôt ou tard menèra le pays au désastre. Par ailleurs, la durée du règne du parti victorieux n'étant pas précisée, le PALIPEHUTU a sans doute fait sienne la conception de l'UPRONA. Ce parti prétend que sa victoire de septembre 1961 (et/ou de mai 1965 ?) justifie le monopartisme qui étouffe la vie politique burundaise depuis plus de 20 ans.

Toujours est-il que les élections préconisées par le PALIPEHUTU ne sont point nécessaires à «la justice distributive» selon le «principe de la proportionnelle ethnique». L'UPRONA peut très bien, en puisant dans ses propres rangs, porter au niveau voulu la part des Hutu et des Twa dans l'Armée, l'enseignement, le gouvernement et le reste de la Fonction publique. En clair, **"la proportionnelle ethnique "peut certes amener des néophytes au pouvoir, mais elle ne garantit pas du tout le changement et la démocratisation des Institutions.**

Le président Buyoya semble avoir compris la situation. Lors du remaniement ministériel du 18 octobre 1988, il a installé davantage de Hutu dans les sinécures de son Administration. Ce fut en quelque sorte un premier pas vers la proportionnelle ethnique, réalisé toutefois sans négocier ni collaborer avec le PALIPEHUTU. Celui-ci, pris à son propre piège, en a été réduit à géindre que «Buyoya est loin de composer un gouvernement d'union nationale puisqu'il refuse d'y associer le PALIPEHUTU, formation politique qui représente la grande majorité des citoyens burundais» (57).

Cette déception suffira-t-elle à persuader le PALIPEHUTU que détenteurs du pouvoir représentent moins une tribu donnée et plus effectivement un camp politique au service de telle ou telle classe économique ?

**Si les élections envisagées par le PALIPEHUTU ne sont pas vitales à la proportionnelle ethnique, elles peuvent en revanche lui être fatales.**

N'est-il pas possible, en effet, que des urnes sortent plus (ou moins) d'élus hutu (ou tutsi ou twa) que ne le veut ladite règle ? Que faire dans ce cas : destituer des élus sous prétexte que leur tribu a obtenu trop de suffrages par rapport à son poids démographique et les remplacer par des membres d'une autre tribu pourtant rejetés par les électeurs ?

On peut tenter de s'épargner cette absurdité en procédant d'emblée à des élections par tribu, chaque communauté ayant à pourvoir un nombre fixe et connu de sièges. Comment se déroulerait alors l'élection des députés par exemple ? Admettons que chaque circonscription compte des membres des 3 tribus - ce qui est vraisemblable - et que les proportions soient partout celles qu'avance le PALIPEHUTU. Chaque circonscription devra élire au moins 100 députés pour que les Twa (1 %) puissent avoir leur représentant.

Bien plus : la campagne électorale se faisant par tribu, les Twa mèneraient la leur de manière autonome. Ils pourraient donc créer à leur guise un ou plusieurs partis, que cela plaise ou non au PALIPEHUTU. Les Tutsi n'ayant pas moins d'autonomie que les Twa, le PALIPEHUTU n'aurait pas plus qu'aujourd'hui le droit de les embrigader tous et d'office dans l'UPRONA (54). Enfin, il ne faut pas être grand prophète pour savoir que la tribu hutu verrait pousser d'autres partis à côté du PALIPEHUTU.

Supposons quand même que chaque tribu gagne l'inutile pari de supprimer la concurrence entre ses partis, et que les Hutu sont réunis pour désigner leurs 85 députés. Si **le PALIPEHUTU était conséquent, il prônerait ici la stricte application du principe de la proportionnelle en faveur du groupe majoritaire de la population hutu, c'est-à-dire les paysans.** Or, cette clause n'existe pas dans le catéchisme du parti.

Les dirigeants du PALIPEHUTU ergotent plus que de besoin sur la «majorité hutu», sans doute parce qu'ils espèrent que cette «loi» les propulsera au pouvoir en lieu et place de leurs concurrents et homologues tutsi. Mais ils sont plus muets qu'une tombe sur la loi de la **majorité des Hutu**, car elle ruinerait les ambitions de l'intelligentsia et du reste de la bourgeoisie burundaise d'origine hutu. Avec des opérations certes différentes, le parti UPRONA aboutit au même résultat quant au sort de «la majorité» des citoyens, fussent-ils tutsi. Le témoignage du Collège professoral selon lequel «les paysans tutsi n'exerceront sans doute jamais de pouvoir politique» (3) en dit assez sur la réalité du processus. Tant et si bien que la sauvegarde des intérêts objectifs de la majorité de la population du Burundi exige une pratique politique tout autre que celle de l'UPRONA ou du PALIPEHUTU.



Point n'est besoin de démontrer non plus que sous la forme esquissée ci-dessus, les élections établiraient le chaos dans toutes les instances (gouvernement, Présidence, ambassade, etc. ) dont le personnel est inférieur à la centaine. Le seul artifice susceptible de limiter les dégâts serait de **morceler le Burundi en 3 Etats différents**, l'un réservé aux Hutu, l'autre aux Tutsi et le dernier aux Twa. Quand bien même le peuple burundais serait acculé à la tolérer, cette **variante du «modèle Israélien»** (décrit plus haut) n'irait pas sans appeler des pleurs et des grincements de dents ; elle consacrerait d'ailleurs la division des Burundais plutôt que leur unité et/ou leur réconciliation nationales (63).

De toute manière, la solution concoctée par le PALIPEHUTU suppose la reconnaissance de ce parti par l'UPRONA, donc l'abolition des lois instituant le monopartisme et interdisant le multipartisme au Burundi. Si cela venait à se produire, **pourquoi le PALIPEHUTU devrait-il être la seule organisation politique admise à négocier avec l'Uprona** ? N'en existe-t-il pas d'autres qui se déclarent opposées au régime actuel ? Le Mouvement pour la Paix et la Démocratie (MPD), par exemple, a dénoncé le pogrom d'août 1988 assez tôt (64) et avec non moins de clarté que le PALIPEHUTU (65).

Va-t-on nous objecter que les pourparlers de paix sont à réserver aux «formations politiques connues au Burundi» (55) ? La nuance est trop fine pour être saisissable. Le MPD n'est d'ailleurs pas inconnu au Burundi : les autorités de ce pays ont pris la peine de commenter sa déclaration sur l'utilisation du napalm par l'armée burundaise (64) contre la population hutu de Marangara et de Ntega (66). Nous pourrions également citer le cas du Parti des Travailleurs du Burundi («UBU»). Il y a quelques années, l'UBU distribuait sa littérature au grand jour à Bujumbura, notamment dans l'entreprise COTEBU (67), et l'Administration Bagaza n'a pas manqué de réprimer cette action. L'expérience acquise alors a permis à l'UBU de repérer et de dénoncer, en mars 1988, le caractère «irresponsable» et aventurier de certaines publications du PALIPEHUTU (68).

Ce dernier réduit-il «les formations politiques connues au Burundi» à celles qui, à l'heure actuelle, y exercent réellement des activités ? Dire que seules ces organisations-là ont le droit de participer aux conversations sur la paix et la réconciliation nationale revient à déclarer - comme l'UPRONA - que les réfugiés burundais n'ont pas à s'occuper de la politique de leur patrie. Mais cela ne prouve pas que le MPD et l'UBU ne sont pas présents et actifs sur le terrain. Par ailleurs, ce sont moins les formations actuelles qui comptent, que celles qui seront en activité lorsque le dialogue souhaité démarrera. L'UPRONA et le PALIPEHUTU seront-ils toujours de la partie ? D'autres organisations les auront-elles déjà talonnés ? Cela ne peut pas être exclu a priori.

N'oublions pas cependant que le but avoué du PALIPEHUTU serait l'éradication des injustices des Tutsi contre les Hutu. A ce sujet, réaffirme le parti, il n'y a «plus de doute pour personne : c'est l'armée monoethnique tutsi qui impose l'apartheid à l'encontre de la majorité hutu et exécute le génocide planifié et programmé par l'UPRONA» (69). Cette «armée devrait être dissoute pour être réorganisée sur une base réellement représentative des différentes ethnies du pays (Hutu 85 %, Tutsi 14 % et Twa 1 %)» (57). Il faut absolument «que soit constituée une armée véritablement nationale, reflétant la composition ethnique et donc capable de protéger tous les citoyens sans distinction aucune» (60).

Une armée recrutée selon la loi de la proportionnelle ethnique garantit-elle ipso facto la sécurité à tous les citoyens ? Pas du tout. Lors du procès «régionaliste» de 1971-72, par exemple, des Tutsi ont été accusés, emprisonnés, et condamnés

injustement par d'autres Tutsi. L'armée, pourtant déjà fort tutsisée à l'époque, n'a rien fait en tant que telle pour les protéger.

Imaginons que la proportionnelle ethnique devienne réalité dans l'armée. Qui garantit que le soldat hutu (ou tutsi), conditionné pour représenter sa tribu, obéira à son supérieur si celui-ci n'est pas son congénère ? Personne ne peut certifier non plus que l'officier tutsi (ou hutu), nommé pour sécuriser sa tribu, enverra ses troupes à la rescousse de ressortissants d'une communauté autre que la sienne.

La création d'un corps militaire par tribu résoudrait-elle ces difficultés ? Ce n'est pas dit. En pratique, la tribu tutsi va probablement refuser de réduire son contingent. Cela impliquera la création d'un contingent militaire hutu 6 fois plus important, et d'un autre, twa, 14 fois plus modeste. Et quand le Burundi se sera ainsi encombré d'une armée professionnelle de plus ou moins cent mille hommes, on constatera que les Twa n'en restent pas moins à la merci des Tutsi et/ou des Hutu, et que ceux-ci pourraient même se défaire des Tutsi. D'où notre conclusion : **une armée recrutée selon le principe de la proportionnelle ethnique ne garantirait pas obligatoirement la sécurité "à tous les citoyens sans distinction aucune", mais elle pourrait (ou devrait) à tout moment réaliser l'inverse.**

Qui plus est, cette armée ne répond guère au problème posé par le PALIPEHUTU. S'il est vrai que l'armée actuelle ne fait qu'exécuter le programme néfaste de l'UPRONA, la solution consiste à forcer l'UPRONA à changer de programme ou à détruire le parti en question. Ceci ne sera toutefois possible qu'après la neutralisation de l'armée existante dont l'UPRONA, pour des raisons vitales évidentes, n'acceptera jamais la neutralité. Espérer que le régime actuel modifiera de quelque manière que ce soit la structure de l'armée afin que celle-ci puisse s'opposer aux activités ségrégationnistes et antidémocratiques de l'Uprona, c'est se nourrir d'illusions.

Par ailleurs, le passé récent a montré que même des Tutsi upronistes ont besoin de protection contre «leur» régime et «leur» armée. **Où est la preuve que la population de chaque tribu ne sera pas de même l'otage de "son armée", et/ou que l'ensemble de la population burundaise ne sera pas écrasée par une armée pourtant équilibrée ethniquement ?** La façon la moins déficiente d'assurer la sécurité la plus étendue possible est donc l'armement général et permanent de toute la population. Le régime de Bujumbura sait qu'il aurait alors infiniment moins de latitude pour réprimer les citoyens démocrates et patriotes qui s'opposent à sa dictature. Ce n'est pas pour rien que le Burundi a mis rapidement fin au service militaire obligatoire des étudiants que l'Administration Micombero avait institué au lendemain du génocide de 1972.

Au demeurant, la mise sur pied de l'armée souhaitée par le PALIPEHUTU implique la dissolution des troupes burundaises actuelles. **Aucune instance ne mènera à bien cette opération si elle ne dispose pas elle-même d'une force armée,** soit que celle-ci lui appartienne en propre, soit qu'elle lui soit prêtée pour la circonstance. L'envoi d'une force internationale au Burundi pour amener «l'armée monoethnique tutsi» à la réflexion ou à la raison n'est pas inconcevable. Peut-être est-ce d'ailleurs cet espoir qui se cache derrière l'invitation lancée par le PALIPEHUTU à l'OUA, à l'ONU, à la CEE et aux pays limitrophes pour superviser les négociations de paix et «les élections libres» au Burundi.

Mais aucun étranger désintéressé et raisonnable ne songera à réaliser pour les Hutu du Burundi ce que ceux-ci semblent répugner à faire pour eux-mêmes.

Pourquoi les Hutu, pourtant majoritaires, ne se constituent-ils pas une puissante armée pour mettre les troupes tutsi en échec ? **Pourquoi veulent-ils que les soldats chargés de les libérer et de les protéger soient formés par leur ennemi au sein de l'armée du régime actuel** ? Pourquoi préfèrent-ils le bulletin de vote au fusil ? Certes, les Hutu n'occupent généralement pas les meilleurs postes dans l'enseignement, l'armée, la Fonction publique, etc. Mais faut-il être universitaire, officier ou ministre pour obtenir et utiliser à bon escient une arme à feu ? Autant de questions que les secouristes présumés des Hutu du Burundi ne manqueront pas de (se) poser avant de décider éventuellement d'intervenir.

A notre avis, **nul ne créera une véritable armée de libération s'il considère que tout Hutu est a priori nationaliste et patriote, ou que la quantité doit primer sur la qualité** : cette conception permet tout au plus de rassembler des troupes, mais pas de réunir des troupes effectives et efficaces. Pour approfondir la discrimination tribale, étouffer le débat politique, restreindre la liberté d'expression, maintenir la marginalisation des Twa et poursuivre l'exploitation des paysans, il n'est d'ailleurs pas nécessaire de détruire le régime actuel du Burundi et son armée.

Le Hutu privilégié qui ne veut que consolider au plus vite sa position n'est pas obligé non plus de recourir à la lutte armée ; une campagne militaire lui paraît à juste titre plus exigeante, plus coûteuse, plus incertaine et par conséquent moins intéressante qu'une campagne électorale. N'avoir plus rien à espérer de la fidélité au système existant et plus rien à perdre en partant en guerre contre lui : telle est la condition d'un engagement sérieux pour un véritable renouveau social. Combien de Hutu déjà culbutés dans cet état participent à la Direction politique du PALIPEHUTU ?

**La question fondamentale est toutefois de savoir si le Burundi a vraiment besoin d'un «régime hutu»**. La nécessité de mettre un terme définitif à la tutsisation de l'Etat est attestée notamment par les rébellions et les «répressions»-génocides qui couvrent le Burundi de honte et de pleurs depuis 1965. A ces occasions la "révolution hutu" a perdu plus de terrain qu'elle n'en a gagné. Cela pourrait à son tour indiquer que le Burundi, pour réussir sa rédemption, n'a pas besoin d'un apartheid hutu non plus.

Il importe donc de **trouver des alternatives valables aux «modèles» israélien et rwandais**. Le PALIPEHUTU peut y contribuer en rectifiant non seulement son discours, mais aussi sa stratégie. **C'est en effet une très grave erreur de considérer la problématique burundaise du seul point de vue des relations HutuTutsi et de ravalier celles-ci au tribalisme ; de même, exactement, qu'il est erroné de nier l'existence des tribus et du tribalisme au Burundi**, comme le font trop souvent les membres de l'UPRONA et du «Collège professoral».

---

[| retour au sommet](#)

**Notes et références :**

(1) «A propos des récents événements de Ntega et de Marangara : **une réflexion critique** par L. Kagabo, S. Makoroka, T. Mubamba,- D.O.

Nimpagaritse, Pierre Nkanira, F. Rutembesa et Cyrille Sigejeje, Professeurs à l'Université du Burundi», page 10. Bujumbura, 15.09.1988, 21 pages.

(2) Une réflexion critique», p. 13

(3) «Une réflexion critique», p. 9.

(4) BUDUDIRA B., «Vivre en frères dans le Burundi d'aujourd'hui et de demain : analyse et propositions du clergé du Diocèse de Bururi», pp. 2-3. Bururi, 10 mai 1988, 7 pages.

(5) «Une réflexion critique», p. 14.

(6) "Une réflexion critique", pp. 12-13.

(7) «Les origines du problème ethnique au Burundi, les difficultés et les conditions de sa solution. Une réflexion d'intellectuels non partisans sur la question», p. 9.

(8) «**L'origine des événements** sanglants de Ntega et Marangara», page 13. Dossier de 34 pages élaboré par la Direction Générale des Publications de la Presse Burundaise. Ministère de l'Information, République du Burundi, Bujumbura, septembre 1988.

(9) «L'origine des événements ... », p. 14.

(10) «L'origine des événements ... », p. 16.

(11) «L'origine des événements ... », p. 21.

(12) LE JEUNE G., «L'unité nationale dans les textes de la Deuxième République», p. 87. Article paru dans LE MOIS EN AFRIQUE, N2 174-175 (1980), pp.81-97.

(13) «L'origine des événements ... », p. 15.

(14) «L'origine des événements ... », p. 14-22.

(15) Organigramme du PALIPEHUTU, 1987, p. 1.

(16) Organigramme du PALIPEHUTU, 1987, p. 3.

(17) GAHUTU R., «Persécution des Bahutu du Burundi», page 13. République du Burundi, 1986, 88 pages.

(18) GAHUTU R., op. cit., p. 43.

(19) GAHUTU R., op. cit., p. 3.

(20) GAHUTU R., op. cit., p. 78

(21) GAHUTU R., op. cit., p. 59

(22) GAHUTU R., op. cit., p. 82

- (23) GAHUTU R., op. cit., p. 34
- (24) GAHUTU R., op. cit., p. 79
- (25) LEMARCHAND R. et MARTIN D., «Génocide sélectif au Burundi», p.13. Minority Rights Group (MRG), Rapport N2 20, novembre 1974, 24 pages.
- (26) LE MONDE (quotidien parisien), 26.08.1988, p. 1.
- (27) LA LIBRE BELGIQUE, nQ 244, 31.08.1988, p. 5.
- (28) JEUNE AFRIQUE, ng 1444, 07.09.1988, p. 27.
- (29) CART H.-P., «Etudiants et *construction.nationale* au Burundi (1962-1969)», page 67. Centre d'Etudes et de Documentation Africaines (CEDAF), Cahier 2-3/1973, Bruxelles, 93 pages + annexes.
- (30) GAHUTU R., op. cit., p. 35 (31) GAHUTU R., op. cit., p. 25 (32) GAHUTU R., op. cit., p. 41
- (33) GAHUTU R., op. cit., p. 80 (34) GAHUTU R., op. cit., p. 36 (35) GAHUTU R., op. cit., p. 32
- (36) GAHUTU R., op. cit., p. 83 (37) GAHUTU R., op. cit., p. 70 (38) GAHUTU R., op. cit., p. 20
- (39) GAHUTU R., op. cit., p. 21
- (40) GAHUTU R., op. cit., p. 22 (41) GAHUTU R., op. cit., p. 27 (42) GAHUTU R., op. cit., p. 30
- (43) GAHUTU R., op. cit., p. 46 (44) GAHUTU R., op. cit., p. 42 (45) GAHUTU R., op. cit., P. 45
- (46) GAHUTU R., op. cit., p. 26
- (47) GAHUTU R., op. cit., P. 33
- (48) GAHUTU R., op. cit., p. 80
- (49) GAHUTU R., op. cit., p. 29
- (50) GAHUTU R., op. cit., pp.71-72
- (51) GAHUTU R., op. cit., p. 72
- (52) «Une réflexion critique», p. 11.
- (53) GAHUTU R., op. cit., p. 55
- (54) PALIPEHUTU, «Burundi :Inquiétude sur la sécurité des réfugiés rapatriés malgré les accords quadripartites de novembre 1988», p. 7. Bujumbura, 2 janvier 1989, 7 pages.

- (55) PALIPEHUTU, «Burundi : Simulacre de solution du conflit ethnique hutu-tutsi». Bujumbura,  
In :B.I.I.B. (Bureau international sur le Burundi), décembre 1988, p. 07.10.1988.  
d'information 7
- (56) Bulletin international d'information sur le Burundi (B.I.I.B), décembre 1988,  
pp. 7-8
- (57) B.I.I.B., décembre 1988, p. 13
- (58) PALIPEHUTU, «La solution pour le Burundi». Conférence de Presse,  
Bruxelles, 03.11.1988, 3 pages.
- (59) PALIPEHUTU, «Inquiétude sur la sécurité des réfugiés ... »
- (60) PALIPEHUTU, «La solution pour le Burundi», p. 3.
- (61) LE RENOUVEAU DU BURUNDI, n2 2964, 13-14.08.89, p. 4.
- (62) PALIPEHUTU, «Burundi : simulacre de solution ... », p. 8
- (63) MEPROBA, Dossier «ARC-EN-CIEL» (juillet 1976), pp. 3-4
- (64) LA LIBRE BELGIQUE, n2 233-234, 20-21 août 1988, p. 6
- (65) LE SOIR, édition du 19.08.1988, p. 5
- (66) LA LIBRE BELGIQUE, n2 235, 22.08.1988, p. 5
- (67) LE FLAMBEAU DE LA REVOLUTION, n2 4, juillet 1981.
- (68) U.B.U., «Appel à la conscience internationale sur les massacres ethniques au  
Burundi», août 1988, page 7. Communiqué de Presse, 11 pages.
- (69) PALIPEHUTU, «La solution pour le Burundi», page 2.
-